

La taxe attentat fixée pour 2017

Écrit par FNAME NATIONAL

Mercredi, 22 Février 2017 13:02



C'est le montant de la taxe attentat prélevée sur tous les contrats d'assurance dommages en 2017 (auto, habitation). Cette taxe, en hausse de 1,60 Euro, finance le Fonds de garantie des victimes des actes de terrorisme et autres infractions (FGTI). Elle rapportera 140 millions d'euros supplémentaires par an au Fonds de garantie des victimes du terrorisme.